



**Réunion Commission Sécurité Routière #2/
M. Chauvin (mairie)**

24 Septembre 2009 – Gouvieux

**Comité de Défense de l'Environnement
*Les Carrières, Chaumont, la Chaussée***



Comité de **D**éfense de l'**E**nvironnement

Les Carrières, La Chaussée et Chaumont/Toutevoie

Etaient présents :

M . Chauvin, représentant la commune de Gouvieux
M. Fèvre, M. Prudhomme , M. Lefèvre, M. Mihailovich, représentant l'association

La Commission Sécurité Routière ayant sollicité un rendez vous à Monsieur Chauvin ; en charge de la sécurité routière ; celui-ci c'est tenu le 24 Septembre à 19h00 à la Mairie de Gouvieux.

Durant cette réunion les points suivants ont être abordés :

En introduction, nous discutons de la fréquence concernant nos entrevues.
L'association, préfère dans un premier temps rester sur ce rythme mensuel. Selon l'avancée des travaux et le nombre de points ouverts, cette fréquence pourra être revue.

- **Positionnement du panneau « Gouvieux » :**

L'association a fait parvenir (fin Juillet 09) par mail et courrier une proposition à Mr Chauvin concernant le positionnement souhaité, cette proposition adressée par mail se trouve en annexe de ce CR.

Au 21/07/09 :

La confirmation de Mr Marchand est attendue pour la première semaine d'août.

Mr Marie (Services Techniques) rentre de vacances fin août.

Un arrêté Municipal sera pris début septembre. Les travaux se tiendront au plus tard entre le 15 et le 30 septembre.

Est proposé à Mr Chauvin de positionner le message « Contrôle radar fréquent » au niveau du nouveau panneau d'entrée.

A L'automne, un arbre persistant sera positionné afin de caché rue C.T le vieux panneau Gouvieux qui peut induire en erreur les automobilistes.

Il conviendra également de mettre en place sur la rue de Creil 2 à 3 panneaux indiquant la limitation de vitesse adaptée à la voie à savoir 50km/h du fait d'une présence en agglomération.

Au 24/09/09 :

L'Arrêté a été pris et signé par Mr Marchand le 22/09. Cet arrêté concerne trois extensions de Gouvieux dont celle de la D162 route de Creil.

Association loi 1901 – enregistrée sous le n° 61 en date du 4/10/76 inscription au JO le 15/10/76 .

611 rue des Carrières

60270 GOUVIEUX

www.gouvieux.unblog.fr

gouvieux_lescarrieres@hotmail.fr



Comité de **D**éfense de l'**E**nvironnement

Les Carrières, La Chaussée et Chaumont/Toutevoie

Cet arrêté a été envoyé tout récemment au département (Conseil Général) pour être validé.

La vitesse retenue pour la route de Creil est de 50 Km/h.

Un retour rapide est attendu de la part du Conseil General.

Une fois ce retour obtenu, les services techniques de la ville seront en charge des travaux.

La date de réalisation visée est le 15 octobre.

- **Radar de vitesse sur les feux rue Corbier Thiebaut (niveau rue de la Treille et St Germer) :**

Au 21/07/09 :

*Le devis a été réceptionné le 9 juin la commande a été émise cette semaine.
Date de réalisation : Septembre 2009.*

Nous précisons à Mr Chauvin, que ces détecteurs de vitesse viennent en complément des règles les régissant aujourd'hui, à savoir : Déclenchements toutes les ¼ min +boucles de détections au sol + radar.

55 Km/H semble être la « bonne » valeur de détection. A voir à l'usage. Dans le sens Église → Creil, 50 Km/H semble plus approprié.

Au 24/09/09 :

Feux St Germer / C.T :

Pose prévue le 15 octobre.

Les feux resteront en clignotant et se déclencheront pour une vitesse supérieure à 55 Km/h.

Feux Rue de la Treille / C.T :

Un problème technique interdit la pose des radars prévus.

La société Forclum doit proposer une solution alternative.

Mr Chauvin les relance afin d'avancer sur le sujet.

→ A SUIVRE

- **Questions diverses :**

Au 21/07/09 :

1. **Concernant les travaux à venir route de Creil et rue des Carrières**, Mr Chauvin n'a pas d'informations concernant :

- La sécurisation des trottoirs et leur remise en état.
- Le ramassage scolaire.

Afin d'éviter les déviations fantaisistes observées lors des travaux rue C.T., Mr Chauvin va se renseigner auprès de l'élue en charge du suivi des travaux.

2. **Concernant le déplacement de la bouche incendie**, comme nous, Mr Chauvin a un souvenir que cela est accepté, mais n'a pas plus d'informations.

3. **Concernant la ligne de séparation des voies entre St Germer et rue de la Treille**, le passage en ligne continue sera fait par l'entreprise sous contrat avec la Mairie. Ceci dès qu'il y aura un volume suffisant de travaux à réaliser

Association loi 1901 – enregistrée sous le n° 61 en date du 4/10/76 inscription au JO le 15/10/76 .

611 rue des Carrières

60270 GOUVIEUX

www.gouvieux.unblog.fr

gouvieux_lescarrieres@hotmail.fr



Comité de **D**éfense de l'**E**nvironnement

Les Carrières, La Chaussée et Chaumont/Toutevoie

4. un **passage piétons au niveau de la rue des Carrières et de la Renardière** qui mériterait d'être matérialisé au sol car presque effacé.
5. **le passage piétons (Rue C.T / Rue Thiers) ne passe jamais au vert**, même lorsque l'on sollicite l'appel piéton. Le feu VL passe au rouge mais le feu piéton jamais au vert
6. **Nids de Poule à partir du calvaire et sur tout le début de la rue de Creil**, ce point accentuent fortement les nuisances provoquées par les véhicules et crée également un danger. Mr Chauvin a pris note de la zone concernée et va voir pour que des réparations rapides puissent avoir lieu.
7. **Cpte rendu de la visite sur site faite avec Mr Marchand le 10 avril dernier.**
De l'ensemble des points, l'action prioritaire est le virage en face de l'entreprise Copin.

Les travaux doivent sécuriser la zone et inciter à réduire la vitesse de passage en courbe.

Des essais de séparateurs de voie au sol vont être faits. La reprise des glissières par des barrières bois, visuellement plus dissuasives vont être réalisés. Ce même type de barrières bois vont être mises en place au niveau de chez Mr Julien.

A l'intérieur du virage, le trottoir aujourd'hui disparu doit être remis à niveau et doit dissuader de monter dessus à vitesse élevé.

L'ensemble de ces travaux sont également prévus courant septembre.

8. **Conseil Municipal du 29 mars 2009,**
L'extension des **carrières Degan** avait été accordée sous certaines conditions. Comme (entre autre) un trafic PL ne passant pas par Gouvieux.

Un arrêté Préfectoral a même été pris dans ce sens. Cf annexes en bas de document

Nous constatons aujourd'hui un flux important de camions transportant de la grave dans un sens et des ordures dans le sens contraire.

Nous faisons suivre l'ensemble des documents à Mr Chauvin et lui demandons de prendre contact avec la carrière Degan afin de leur rappeler les conditions s'appliquant au trafic qu'il génère.

Mr Chauvin nous fait part de la mise en place d'un panneau concernant le trafic PL en amont de Gouvieux (RP D44/D162). Il n'a malheureusement pas plus d'informations.

Au 24/09/09 :

1. Concernant les travaux à venir route de Creil et rue des Carrières
CLOS
2. Concernant le déplacement de la bouche incendie
CLOS
3. Concernant la ligne de séparation des voies entre St Germer et rue de la Treille
Le passage protégé rue des Carrières / La chaussée a bien été refait. CLOS
Le reste n'a pas été pris en compte par la société en charge des travaux.
Ces travaux dont la ligne continue allant du pont de la nonette au 15 saules seront faits la semaine prochaine.
3 Passages piétons vont être refait (place de l'église, Rue Thiers et rue Poulina.
Le panneau 3,5T rue des Frères Séguard va être déplacé pour être plus visible.

➔ A SUIVRE

Association loi 1901 – enregistrée sous le n° 61 en date du 4/10/76 inscription au JO le 15/10/76 .

611 rue des Carrières

60270 GOUVIEUX

www.gouvieux.unblog.fr

gouvieux_lescarrieres@hotmail.fr



Comité de **D**éfense de l'**E**nvironnement

Les Carrières, La Chaussée et Chaumont/Toutevoie

4. Passage piétons au niveau de la rue des Carrières et de la Renardière
CLOS.

5. Le passage piétons (Rue C.T / Rue Thiers) ne passe jamais au vert
CLOS

6. Nids de Poule à partir du calvaire et sur tout le début de la rue de Creil.
L'analyse du problème montre que ces nids de poule sont dus à l'affaissement de la chaussée et qu'ils nécessitent un traitement en profondeur.
La réalisation des travaux sur cette Départemental incombe au Département (Conseil Général). L'aménagement des trottoirs et équipement de sécurisation de la chaussée incombant à la commune.
Le Maire, Mr Marchand va donc écrire tout prochainement au Conseil Général pour demander une prise en charge de la réfection de la D162 du plateau (nouvelle entrée de Gouvieux), jusqu'au pont de la Nonette.
L'association sera mise en copie de ce courrier qui devra partir sous une quinzaine de jours.
L'association fera la promotion de cette demande, au près du Conseil General.
Il est noté que si cette demande devait ne pas aboutir, l'arrêté Préfectoral concernant les carrières Degan pourra être appliqué. (Prise en charge des travaux).

➔ A SUIVRE

7. Cpte rendu de la visite sur site faite avec Mr Marchand le 10 avril dernier.
Ce point n'a pas avancé.
Le fait qu'une réfection de la chaussée soit prévue n'empêche nullement de :
Mettre en place les glissières au niveau des enseignes Coppin.
Installé un dispositif central (récupérable après réfection de la chaussée) permettant de séparer les deux voies.
Pas de planning prévu pour l'instant.
Un point sera refait lors du prochain RDV.

➔ A SUIVRE

8. Trafic PL généré par les Carrières Degan
Un courrier rappelant à ses obligations la carrière Degan, a été envoyé par La Mairie et l'association « Les Carrières ».
Seule la Mairie a reçue une réponse, lui précisant que la consigne d'éviter Gouvieux et les villes alentours, allait être rappelée aux transporteurs.

➔ A SUIVRE



Comité de **D**éfense de l'**E**nvironnement

Les Carrières, La Chaussée et Chaumont/Toutevoie

- **Réglementation de la traversé de Gouvieux pour les plus de 7,5T**

La question est officiellement posée.

Le but est d'avoir l'avis motivé de la Mairie concernant cette question.

Plusieurs faits vont dans ce sens et justifies que cette questions soit posée :

- Les nuisances générées sont reconnues et partagées par tous (bruits, vibrations, trafic)
- Sécurité : Dangersité générée par ce trafic.
- Le fait que des itinéraires PL existes et ne sont pas empruntés par commodités par les PL.
- Lorsque des travaux ont lieu dans Gouvieux, le gêne dû aux travaux, fait disparaître spontanément les PL. C'est bien que d'autres itinéraires existent et sont connus...
- La multiplication de ville environnante interdisant le trafic de plus de 7,5T.

Cette demande ce veut ouverte et non « intégriste », nous sommes conscient que cette réglementation devra prendre en compte : La desserte locale (Intermarché, activité du centre ville), ainsi que les transports équestre (qui ont le mérite de traverser à faible allure), les engins agricoles ou encore le transport scolaire et collectif.

Mr Chauvin, nous présentera l'avis de la Mairie lors de notre prochain point.

→ A SUIVRE.

- **Rencontre de Mr Chauvin avec les riverain de la Renardière**

Le 15/9, Mr Chauvin a rencontré Mrs Brun, Gaudier, Heugas et Mesdames Brun, Pinguet et Dhamin.

Il a été décidé, la pose d'un capteur afin de contrôler la vitesse rue des Frères Ségards et rue de la chaussée.

Le panneau d'interdiction des plus de 3,5T sera rajouté sur le côté gauche de la rue.

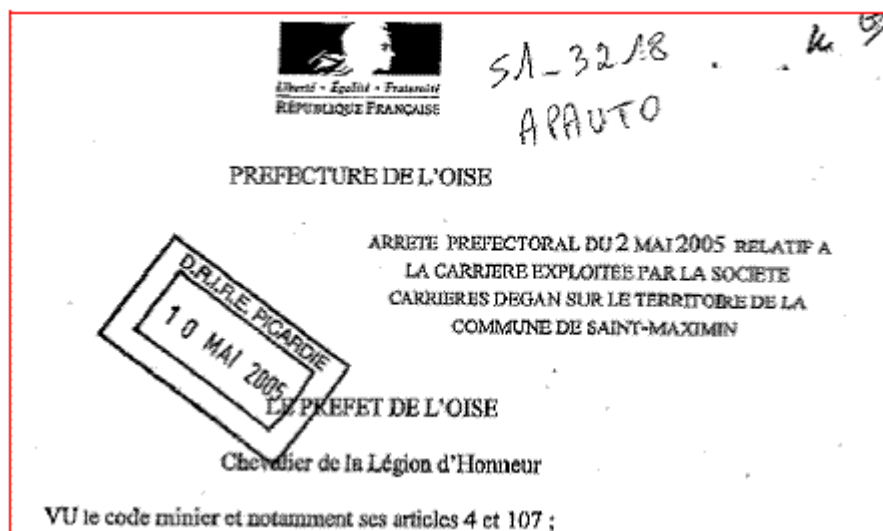
Le stationnement bi-latéral est envisagé.

Nous solliciterons la Mairie (Mme Oustric) courant octobre afin d'organiser la prochaine réunion, qui devrai ce tenir le vendredi 30 octobre



Annexes

Arrêté Préfectoral / Flux carrières « DEGAN »



Dans la limite des articles L 131-8 et L 131-9 du code de la voirie routière, la bénéficiaire prend en charge les frais occasionnés par les aménagements rendus nécessaires du fait du trafic de poids lourds généré par ses activités ainsi que les dommages résultant de ce trafic, travaux de renforcement, d'entretien ou de réparations qui résulteraient d'une évolution anormale des conditions de stabilité et de sécurité de la voirie existante, et ce à la fois au droit des accès à l'établissement et sur les itinéraires d'approche ou de diffusion.

CHAPITRE IV.4 : DESSERTE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'exploitant demande contractuellement aux transporteurs avec lesquels il traite d'emprunter les voies à grande circulation et à éviter les agglomérations, en particulier celles proches de l'exploitation (CHANTILLY, CREIL, GOUVIEUX, LAMORLAYE...).



CR du Conseil municipal du 29 Mars 2009

XI - EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE PIERRES : ENQUÊTE PUBLIQUE :

M. MARCHAND expose qu'une enquête publique a lieu du 2 mars au 2 avril 2009 inclus sur la demande présentée par la société Carrière DEGAN pour exploiter une carrière à ciel ouvert de pierres et de matériaux calcaires, sur le territoire de la Commune de Saint Maximin, au lieu dit «Le bosquet l'Ange ».

Ceci concerne une superficie totale de 130 304 m², pour une durée de 15 ans et une production annuelle maximale de 20 000 tonnes de blocs dimensionnels et 200 000 tonnes de blocs concassés.

En tant que commune limitrophe, la ville de Gouvieux doit émettre un avis sur ce dossier.

Après examen du dossier et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet les observations et réserves suivantes :

- l'exploitation de blocs concassés paraît disproportionnée par rapport à celle des blocs dimensionnés. Ceci est étonnant, car il s'agit de la pierre de St Maximin utilisée notamment pour la restauration des monuments historiques et sa surexploitation en concassés, au détriment de produits plus nobles, paraît contraire à une gestion durable et valorisée.
- Cette surexploitation en concassés va également se traduire par un flot impressionnant de poids lourds, qui vont s'ajouter à ceux existant. Il serait à ce sujet souhaitable que le flux des camions soit limité au réseau routier adapté, à savoir :
RD 1016,
RN 330,
autoroute A1
qui sont les seules voies à structure lourde.



Comité de **D**éfense de l'**E**nvironnement

Les Carrières, La Chaussée et Chaumont/Toutevoie

Proposition de positionnement Panneau Gouvieux

De : Laurence DUCHESNE [mailto:duchesla@wanadoo.fr]

Envoyé : mercredi 22 juillet 2009 18:24

À : patrick chauvin

Cc : olivierhouarn; alexandre novitch; Jacques LEFEVRE; fevre.nicolas@aliceadsl.fr

Objet : Positionnement du panneau

Mr Chauvin

Suite à notre réunion constructive du mardi 21/07 et en concertation avec les différents membres de la commission et de vous-même; nous pensons que le re-positionnement du panneau "GOUVIEUX" se fasse sur le plateau en venant de Creil, après les ralentisseurs. Placé en fin de cette ligne droite, donc très visible, il concernera l'intégralité des habitants de la route de Creil. Par ailleurs, nous avons demandé d'implanter un ou deux panneaux de rappel à 50 km/h dans la descente de cette même route.

En souhaitant que ces aménagements se réalisent au mois de septembre comme convenu.
A bientôt. Cordialement.

J.Prudhomme



Association loi 1901 – enregistrée sous le n° 61 en date du 4/10/76 inscription au JO le 15/10/76 .

611 rue des Carrières

60270 GOUVIEUX

www.gouvieux.unblog.fr

gouvieux_lescarrieres@hotmail.fr



Comité de **D**éfense de l'**E**nvironnement

Les Carrières, La Chaussée et Chaumont/Toutevoie

